



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante et unième Session

Macao RAS, République populaire de Chine, 8-13 avril 2019

RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE:

PRODUITS DIVERS NE RÉPONDANT PAS AUX CRITÈRES POUR LE GROUPEMENT DES CULTURES (À L'ÉTAPE 4)

Observations à l'étape 3 soumises en réponse par CL 2019/04-PR
par le Canada, l'Égypte et le Ghana

Canada

GÉNÉRALITÉS

- Conformément au mandat de référence octroyé au groupe de travail électronique (EWG) sur la révision de la Classification par le CCPR50, le GTE a examiné le développement d'un système dans la Classification pour fournir des codes aux produits qui ne répondent pas aux critères pour le regroupement des cultures. Des exemples de ces types de produits dans la Classe A comprennent la châtaigne d'eau (*Trapa natans*), foxnut (*Euryale ferox*) et la graine de lotus (*Nelumbo nucifera*). On n'escompte pas que ces produits additionnels aient un impact sur tout CXL puisqu'ils sont des produits ajoutés et que ces types n'auront pas de produits représentatifs.

Situation actuelle

- Les produits divers qui ont été proposés pour la Classe A (Produits primaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale) sont indiqués dans l'Annexe I de CX/PR 19/51/11 avec les codes appropriés. Le Type est décrit en tant que "TYPE DIVERS" puisque les types sont déjà numérotés par séquences de 1 à 20. La structure pour les produits divers pour d'autres classes comme cela est nécessaire sont indiquées dans l'Annexe II.
- CCPR est invité à examiner à considérer la structure et les codes dans les Annexes I et II prenant en compte l'accord passé lors du CCPR50 et les observations soumises en réponse à la lettre circulaire correspondante afin de fournir une directive relative au système de classification pour les produits divers.

La position du Canada sur la structure et les codes proposés pour la Classe A à E pour le type décrit en tant que "Type Divers"

- En tant que membre du groupe de travail électronique sur la révision de la Classification, le Canada a formulé des observations par le biais du présent groupe de travail.
- Le Canada souscrit à la structure et aux codes tels que présentés dans les Annexes I et II. Il a été noté que l'Annexe I contient les divers types pour la Classe A pour laquelle il existe actuellement 3 produits. L'Annexe II contient la structure générique /codes pour les Classes B, C, D et E et il n'existe pas de commodités pour aucun des types Divers pour ces classes.

Égypte

L'Égypte souscrit à la classification mentionnée dans les documents suivants:

Document no. CI 2019/04-PR relaté à : Révision de la classification des produits de consommation humaine et animale (CXM 4-1989) Produits divers ne répondant pas aux critères pour le groupement des récoltes Requête pour les observations à l'étape 3

Ghana

Position : Le Ghana soutient la proposition d'avoir un groupement de produits divers pour ceux qui ne répondent pas aux critères pour inclusion dans un groupe de cultures.

Justification : Cette proposition est conforme à l'accord antérieur et leur donne l'opportunité d'une classification individuelle de tous les produits végétaux.